ARRETE n° ………………………………………

*Modèle AR (mis à jour le 18/05/2018)*

**PORTANT NOMINATION, DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D’ACCES DES AGENTS CONTRACTUELS PAR VOIE DE SELECTION PROFESSIONNELLE**

**Logo Collectivité**

(Articles 13 à 20 de la loi N°2012-347 du 12 mars 2012)

M/Mme …………………………………….......

*Les éléments en italique bleu ne doivent être conservés que si la collectivité ou l’agent sont concernés.*

Catégorie………………………………………..

Grade ……………………………………………

**Le Maire (le Président)** de ……………………………………………….,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet (*le cas échéant pour les agents à temps non complet*),

VU le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 modifié, fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale,

(*le cas échéant) VU le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié, fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale*

*OU VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale*

*OU VU le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,*

VU le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 modifié, relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

VU le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre 1er de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

VU le décret n° du …………., portant statut particulier du cadre d'emplois des .............,

*(le cas échéant) VU le décret n° ...... du ........... portant échelonnement indiciaire applicable aux ................. ,*

VU la délibération en date du ..................... créant un emploi de ........................... à temps complet (*ou temps non complet …/ 35ème*) (*ou VU le tableau des effectifs budgétaires*),

VU la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de Gestion, sous le n° ..... ,

VU le programme pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire soumis au comité technique et approuvé par l'organe délibérant de la collectivité,

VU le certificat médical en date du .......... attestant de l'aptitude physique à l'emploi de ........

*(le cas échéant) Considérant la durée du service national d’un total de ……,*

Considérant que M (*Mme*) ............. est inscrit*(e)* sur la liste des candidats aptes à être intégrés dans la collectivité dans le grade de .................., liste établie le ....... par la commission d'évaluation professionnelle,

Considérant que l'agent percevait la rémunération afférente au ..ème échelon du grade de ……en tant qu'agent contractuel,

Considérant que l'agent a accompli des services en qualité d'agent contractuel de droit public d'une durée de .... repris conformément aux règles de classement sur la base de la durée maximale exigée pour chaque avancement d'échelon soit…..

*(Eventuellement pour les catégories A et B) Considérant que le traitement indiciaire obtenu à l'issue du classement est inférieur à la rémunération antérieure détenue par l'agent, il a été fait application de l'article 16 du décret 2012-1293 du 22 novembre 2012 pour déterminer l'indice de rémunération;*

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

A compter du ............ , M (*Mme*)............. né*(e)* ....... (*nom de jeune fille*) le ...... est nommé*(e)* dans le cadre d'emplois de ............... , au grade ...... stagiaire à temps complet (*ou à temps non complet pour une durée de ....../35ème*)

**ARTICLE 2 :**

A compter de cette date, l'intéressé*(e)* sera classé*(e)* au …..ème échelon de son grade, IB …., IM ........ , avec une ancienneté de .............. .

*(Le cas échéant pour les catégories A et B) Dans la mesure où le traitement indiciaire* *obtenu à l'issue du classement est inférieur à la rémunération antérieure détenue par l'agent, l'intéressé(e) est rémunéré(e) sur la base indice majoré......... , maintenu à titre personnel dans les limites fixées par le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012.)*

*(Le cas échéant pour la catégorie C) Compte tenu de sa situation antérieure, l'intéressé(e) percevra la rémunération antérieure correspondant à l’IB...., lM ... (Limite; dernier échelon du grade de nomination).*

**ARTICLE 3 :**

M (*Mme*) ....................................................... effectuera le stage de 6 mois prévu à l'article 15 du décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012. Ce stage pourra être prolongé d'une durée équivalente en application de l'article 4 du décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 modifié.

**ARTICLE 4 :**

M *(Mme)*........ est soumis*(e*) au régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires et affilié*(e)* à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (*ou le cas échéant au régime général de la Sécurité Sociale et affilié(e) à l'IRCANTEC*).

**ARTICLE 5 :**

Pendant cette période, M (*Mme*) ............................ est placé*(e)*, au titre de son contrat, en congé sans rémunération et est soumis*(e)* aux dispositions du décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 modifié, relatif aux fonctionnaires stagiaires, à l'exception de celles relatives à la durée du stage.

**ARTICLE 6 :**

Le Directeur Général des services est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera transmis au Représentant de l’Etat et notifié à l’intéressé*(e)*.

Ampliation adressée au :

* Président du Centre de Gestion de Haute-Savoie,
* Comptable de la Collectivité.

Fait à …… le …….,

Le Maire (ou le Président),

• certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

• informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Maire (*le Président*),

(*prénom, nom lisibles et signature*)

*ou*

Par délégation,

(*prénom, nom, qualité lisibles et signature*)

Notifié le .....................................

Signature de l’agent :